



2026_IABM_011 - 1/2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du mardi 09 juin 2026

Présents :

M. Jean-Paul FERRE, Mme. Jessica MIQUEL, Mme. Nicole QUILLIEN, M. Raymond BERDOU, Mme. Muriel FREYCHE, M. Alain TOMEO, Mme. Joelle CHALAVOUX, M. Daniel DEDIES

Absents :

M. Pascal BOUREAU, M. Gilbert HEBRARD, M. Alain GINIES, M. Victor DENOUVION

Délibération N°2026_IABM_011

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 - BUDGET PRINCIPAL

Vu les articles L5421-1 (alinéa 3) et L3312-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu le rapport de Madame la Présidente,
le Conseil d'Administration décide :

Article 1 : D'affecter le résultat 2025 du budget principal, conformément aux principes définis par la nomenclature M57 comme suit:

- 349 411,91€ à l'article 001 « Résultat d'investissement reporté » de la section d'investissement.
- 241 882,19 € à l'article 002 « Résultat de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement.

Article 2 : D'autoriser Madame la Présidente de l'I.I.A.B.M. à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Pour extrait conforme